



Communiqué de presse

Date 24.1.2023
Embargo 10 h

En 2022, 570 personnes ont reçu un organe

En Suisse, l'année dernière, 570 personnes ont reçu un organe qui leur a souvent sauvé la vie. Dans 116 cas, il provenait d'un donneur vivant. Cependant, la pénurie d'organes persiste. Un nouveau film de la campagne de l'OFSP et de Swisstransplant sur le sujet, conçu du point de vue d'une jeune personne concernée, illustre ce que signifie un don pour ceux qui en bénéficient.

L'année dernière, le nombre de donneurs est resté stable en Suisse : 164 personnes décédées ont fait don d'un ou de plusieurs organes. Malgré trois années difficiles pour les hôpitaux en raison de la pandémie de COVID-19, les chiffres ont peu évolué par rapport à l'année précédente (166 donneurs). Au total, 469 organes de personnes décédées et 116 de personnes vivantes ont fait l'objet d'un don. 570 receveurs en ont bénéficié. Une transplantation peut améliorer sensiblement la qualité de vie du receveur, voir même sauver sa vie.

Le nombre de personnes sur liste d'attente est également stable : fin 2022, 1442 étaient en attente d'un organe au moins (2021 : 1434). Pour près de la moitié d'entre elles, une transplantation n'était toutefois pas envisageable pour des raisons de santé.

Documentaire « Une adolescente partage sa leçon de vie. »

Pour les personnes en bonne santé, l'importance du don d'organes est difficile à saisir. Le nouveau documentaire de 20 minutes, intitulé « Une adolescente partage sa leçon de vie. » montre comment le don d'organes change la vie de la personne qui en bénéficie et pourquoi il est important de consigner sa décision. À première vue, Carina, âgée de 18 ans, est une adolescente comme toutes les autres. En regardant de plus près, on réalise combien sa vie est différente. À 10 ans, elle a reçu un cœur artificiel et, à 11 ans, une greffe de cœur. Découvrez dans ce film son ascension du Gothard en mobylette, un voyage prévu depuis longtemps. On observe comment, malgré la situation difficile qu'elle a traversée, elle vit intensément et avec une admirable sérénité.

Ce documentaire s'inscrit dans la campagne « Plutôt maintenant que demain : réglez le don d'organes. », qui vise à motiver le plus de personnes possible en Suisse à prendre une décision sur le don d'organes et à consigner leur volonté.

Le principal obstacle actuel dans la pratique

Souvent, la personne concernée n'a pas exprimé sa volonté et les proches doivent décider sans aucun point de repère ; c'est là actuellement un défi de taille. La campagne de l'OFSP et de Swisstransplant lancée fin 2022 souhaite motiver les gens à exprimer leur volonté : par le biais d'une carte de donneur, d'une directive anticipée ou d'un dossier électronique du patient.

De nombreuses informations concernant le don d'organes et l'expression de la volonté (brochures, cartes de donneur, vidéos explicatives ou articles de fond) figurent sur le site de la campagne : www.vivre-partager.ch. Le matériel, disponible en plusieurs langues, peut être téléchargé ou commandé gratuitement.

Le 15 mai 2022, le peuple s'est exprimé en faveur du principe du consentement présumé au sens large pour le don d'organes. Les travaux législatifs relatifs à la mise en œuvre du principe du consentement ont débuté. La date exacte du changement n'a pas encore été fixée. D'ici là, le principe du consentement explicite au sens large reste en vigueur : il n'est possible de prélever des organes et des tissus après la mort que si la personne défunte y a consenti.

Durant la phase de transition (2022 à 2024) et jusqu'à l'introduction de la nouvelle réglementation, l'OFSP informera régulièrement la population par le biais de la campagne « Plutôt maintenant que demain : réglez le don d'organes ».

Téléchargements et liens :

- [Visuels et documentaire](#) « Une adolescente partage sa leçon de vie. »
- Carte de donneur d'organes et site Internet de la campagne :
- www.vivre-partager.ch
- Médecine de la transplantation OFSP : [faits et chiffres](#)
- Swisstransplant : www.swisstransplant.org/fr

Informations complémentaires :

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique,
Médias et communication,
Tél. : +41 58 462 95 05,
media@bag.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur (DFI)

Fondation Swisstransplant :

Tél. : +41 58 123 80 00,
media@swisstransplant.org